

UQÀM	Faculté de science politique et droit Département de science politique	Été - 2023 Lundi et mercredi – 14h-17h

SYSTÈMES POLITIQUES D'AMÉRIQUE LATINE

POL4111-

Plan de cours

Nom	Da Nóbrega-Monteiro, Eduardo
Local	
Disponibilités	sur rendez-vous
Courriel max 72h)	da_nobrega_monteiro.eduardo@uqam.ca (délai

DESCRIPTION DU COURS

Cours d'introduction axé sur l'assimilation des principales caractéristiques socioéconomiques et sociopolitiques de l'Amérique latine. Structures et institutions politiques du sous-continent. Identification des groupes, forces politiques et sociales à l'œuvre dans les sociétés latino-américaines; armée, partis politiques, syndicats, églises, mouvements sociaux. Organisation et institutionnalisation du pouvoir politique.

OBJECTIFS DU COURS

Objectifs généraux

De façon générale, le cours vise présenter quelques concepts-clés en science politique et les élucider par l'expérience dans la région. Faire le lien comparatif entre les distinctes États dans la région (entre eux et entre États d'autres régions). Allier la réflexion théorique et les études de cas empiriques, ce qui nous permettre d'étudier en profondeur le fonctionnement politique d'une région vitale au monde.

Exemple

De façon générale, le cours sur les systèmes politiques d'Amérique latine :

1. propose une initiation aux enjeux politiques, sociales et économiques, notamment au regard critique des concepts-clés de la science politique ;
2. permet de développer chez l'étudiante ou l'étudiant des capacités d'analyse et de synthèse ainsi que des aptitudes à communiquer oralement et par écrit ;
3. constitue une préparation à la poursuite de cours de niveau supérieur en science politique ou dans d'autres domaines ou champs d'études.

Objectifs spécifiques

De façon plus spécifique, à la fin du cours, l'étudiante ou l'étudiant sera capable de mobiliser critiquement des concepts-clés et les appliquer au contexte latino-américain.

Exemple

- définir et comprendre les principaux concepts étudiés, tels que l'État, le pouvoir exécutif, les élections et les partis politiques de la région ;
- caractériser les vagues politiques récents ;
- discuter en perspective comparée des principaux débats en science politique ;
- démontrer la spécificité de la région ;

CONTENU DU COURS

Les cours est divisé dans l'ordre suivant : Introduction; autoritarisme et démocratie; action et domination; Brésil; Participation; Colombie; Violence et paix; Venezuela; Populisme; race et racisme; l'État de droit; Haïti; Peuples autochtones et des réflexions à long terme.

FORMULES PÉDAGOGIQUES

Les cours seront donnés par le chargé sous la forme d'exposés magistraux. Tous les étudiants sont invité-es à participer activement avec des commentaires et des questions. Toutes les lectures sont obligatoires. Chaque session a une ou plusieurs lectures assignées, qui doivent être lues à l'avance. La plupart des textes sont disponibles sur Moodle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La proposition d'entente d'évaluation sera présentée et discutée en classe lors de la première séance du cours.

Barème de notation

La grille de conversion sera celle du département de science politique.

Communication des résultats

Les communications seront mises sur Moodle dans le délai agréé lors de la première séance du cours.

PROGRAMME DU COURS

1. Introduction
 - Qu'est-ce que c'est l'Amérique latine?
2. Autoritarisme et démocratisation
 - Geisser, V., Dabène, O. & Massardier, G. (2008). Introduction: La démocratisation contre la démocratie. Dans : Olivier Dabène éd., Autoritarismes démocratiques. Démocraties autoritaires au XXIe siècle (pp. 7-26). Paris: La Découverte. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/dec.dabem.2008.01.0007>
 - Dabène, O. (2008). 3 : Enclaves autoritaires en démocratie : perspectives latino-américaines. Dans : Olivier Dabène éd., Autoritarismes démocratiques. Démocraties autoritaires au XXIe siècle (pp. 89-112). Paris: La Découverte. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/dec.dabem.2008.01.0089>
3. Action dans la domination
 - Marques-Pereira, B. (2005). Le Chili : une démocratie de qualité pour les femmes ? Politique et Sociétés, 24(2-3), 147–169. <https://doi.org/10.7202/012694ar>
 - Peñafiel, R. (2014). Récits et subjectivations politiques intersectionnelles transversales : l'exemple des actions collectives transgressives en Amérique latine. Politique et Sociétés, 33(1), 15–39. <https://doi.org/10.7202/1025585ar>
4. Un Brésil récent
 - Delcourt, L. (2020). Bolsonaro, président : ressorts et conséquences d'une révolte à rebours. Dans : Laurent Delcourt éd., Le Brésil de Bolsonaro: Le grand bond en arrière (pp. 7-26). Éditions Syllepse. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/syll.cetri.2020.02.0007>
 - Miguel, L. & Polet, F. (2020). La nouvelle droite et la crise de la démocratie brésilienne. Dans : Laurent Delcourt éd., Le Brésil de Bolsonaro: Le grand bond en arrière (pp. 45-57). Éditions Syllepse. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/syll.cetri.2020.02.0045>
 - Documentaire suggéré : <https://www.netflix.com/ca-fr/title/80190535>;
 - Lecture suggérée : <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/563941/le-delire-anticommuniste-du-brasil-bolsonarise>
5. Démocratie participative
 - Garibay, D. (2015). Vingt-cinq ans après Porto Alegre, où en est (l'étude de) la démocratie participative en Amérique latine ?. Participations, 11, 7-52. <https://doi.org/10.3917/parti.011.0007>
6. Colombie
 - « Colombie : 5 ans après les accords de paix »
 - Celis, L. (2012). Relire la violence dans la société colombienne à la lumière des relations sociales et internationales. Cahiers de recherche sociologique, (52), 243–269. <https://doi.org/10.7202/1017284ar>
7. Violence

- Daniel Pécaut, « Brouillage de l'opposition 'ami-ennemi' et 'banalisation' des pratiques d'atrocité. À propos des phénomènes récents de violence en Colombie », *Problèmes d'Amérique latine*, no. 83, 2012, pp. 9 à 32.
(disponible sur cairn.info)
 - Aída Hernández Castillo, « Femmes autochtones détenues et criminalisation de la pauvreté au Mexique », *Recherches amérindiennes au Québec*, 43:2-3 (2013), pp. 21-30. (disponible sur erudit.org)
8. Venezuela
- Vásquez Lezama, P. (2014). Introduction (pp.2-46). In *Le chavisme : Un militarisme compassionnel*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
doi :10.4000/books.editionsmsh.5100
9. Populisme
- Tarragoni, F. (2012). «Il faut faire le peuple!»: sociologie d'un populisme «par le bas» dans les conseils de barrio en Amérique latine contemporaine (Venezuela et Bolivie)(Doctoral dissertation, Paris 10). (pp.126-198)
10. Race et racisme
- Visionnage du documentaire « Racisme, le visage sombre du Brésil » (55min)
 - Igreja, R. L., & Tavolaro, L. M. (2015). «Race» et racisme au Brésil. *Socio. La nouvelle revue des sciences sociales*, (4), 223-240.
<https://doi.org/10.4000/socio.1377>
11. L'État de droit
- Guillermo O'Donnell, « Repenser la théorie démocratique : perspectives latino-américaines », *Revue internationale de politique comparée*, 8:2 (2001), pp. 199-224
(disponible sur www.cairn.info)
 - Yves-André Fauré, « Du jeitinho et d'autres phénomènes connexes dans le Brésil contemporain », in Daniel Bach et Mamoudou Gazibo (dirs.), *L'État néopatrimonial. Génèse et trajectoires contemporaines*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2011, pp. 251-273.
(disponible sur bibliotheque.uqam.ca)
12. Haïti
- Étienne, S. P. 2007. Chapitre 8. La crise de 1991-1994 ou l'effondrement de l'État haïtien. In *L'énigme haïtienne : Échec de l'État moderne en Haïti*. Presses de l'Université de Montréal. doi :10.4000/books.pum.15189 (pp. 269-318)
13. Peuples autochtones: autonomie et institutions
- Rousseau, S., & Manrique, H. (2020). L'autonomie autochtone « sous tutelle » en Bolivie. In N. GAGNÉ (Ed.), *À la reconquête de la souveraineté : mouvements autochtones en Amérique latine et en Océanie* (pp. 73–96). Les Presses de l'Université Laval. <https://doi.org/10.2307/j.ctv1h0p4mg.7>
 - G. Boccaro, « Le gouvernement des « Autres ». Sur le multiculturalisme néolibéral en Amérique Latine », *Actuel Marx*, 50:2 (2011), 191-206. Disponible sur cairn.info
14. Espace public
- Herrmann, J. D. (2019). *ESPACES PUBLICS ET CONGLOMÉRATS MÉDIATIQUES: Le cas de bahia (brésil)*. In J. D. Herrmann (Ed.), *Les espaces publics, la démocratie et les gauches en Amérique latine* (pp. 81–104). Les Presses de l'Université Laval. <https://doi.org/10.2307/j.ctv1gbrz3z.6>

- Thede, N. (2019). L'IMPACT DE L'EXTRACTIVISME SUR LA DÉMOCRATIE AU PÉROU ET EN BOLIVIE. In J. D. Herrmann (Ed.), *Les espaces publics, la démocratie et les gauches en Amérique latine* (pp. 107–132). Les Presses de l'Université Laval. <https://doi.org/10.2307/j.ctv1gbrz3z.7>
15. Réflexions à long terme
- Julián Durazo Herrmann, « Révolution, ruptures et continuité au Mexique », en Julián Durazo Herrmann (dir.), *Réflexions sur le centenaire de la Révolution mexicaine. Un siècle bigarré*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013, pp. 285-304. (disponible sur bibliotheque.uqam.ca)
 - Levy, C. (2019). Conclusion: Politiques de gauche, résistance et résilience dans les espaces publics en Amérique latine. In J. D. Herrmann (Ed.), *Les espaces publics, la démocratie et les gauches en Amérique latine* (pp. 237–256). Les Presses de l'Université Laval. <https://doi.org/10.2307/j.ctv1gbrz3z.12>

ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉS

Par leur présence en classe au moment convenu par le chargé de cours, les étudiants deviennent responsables de leur formation en assumant pleinement les tâches exigées dans leur cheminement académique. De plus, par des comportements éthiques et une attitude professionnelle, ils assurent le maintien d'un environnement de travail et d'étude sain et riche, et ce, dans le respect des autres étudiants du groupe, des responsables de cours et de l'ensemble de la communauté universitaire. [La Charte des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants peut être consultée à l'adresse : [Charte des droits et des responsabilités des étudiantes et des étudiants](#)]

RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2017/12/REGLEMENT_NO_18.pdf

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <https://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

<https://infosphere.ugam.ca>

Politique no 16 visant à prévenir et à combattre le sexe et les violences à caractère sexuel

https://instances.ugam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexe et les violences à caractère sexuel.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <https://harclement.ugam.ca>

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexe, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le

- Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harclement@ugam.ca ; <https://harclement.ugam.ca>

- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; <https://vie-etudiante.uqam.ca>
 - Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131 ; <https://sps.uqam.ca>
-

Politique no 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_42.pdf

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « harcèlement » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

- Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harclement@uqam.ca ; <https://harclement.uqam.ca>
 - Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; <https://vie-etudiante.uqam.ca>
 - Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131 ; <https://sps.uqam.ca>
-

Politique numéro 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Les personnes étudiantes qui bénéficient d'aménagements offerts par le Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRÉ) doivent transmettre leur lettre (attestation des mesures d'aménagements) à leurs enseignant.es en début de session afin de les informer des aménagements demandés.

Les personnes étudiantes en situation de handicap qui ne bénéficient pas d'aménagements peuvent contacter les services du BIRÉ afin de procéder à l'ouverture de leurs dossiers et à l'analyse de leurs besoins.

Les personnes étudiantes qui souhaitent se prévaloir de leurs aménagements dans le cadre d'exams devront faire leurs demandes de passation sur l'application dédiée étudiant.e.s en situation de handicap (sasesh.uqam.ca) afin d'informer le Service des examens avec aménagements (SEA) et les personnes enseignantes de leurs besoins en examen.

Accueil du service aux personnes étudiantes en situation de handicap
situation.handicap@uqam.ca

514-987-3148
AB-2300